

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 08 NOVEMBRE 2018

Présents : M. AUBRY Bernard, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel,
Mme COLLEMARE Françoise, M. DUVEY Marc, M. ADDE Albert, Mme BECQUET Laurence,
Mme BOUVIE Delphine, M. DIJON Michel, Mme HUCHER Béatrice, M. JOUANNET Jean-Mickaël,
Mme LEBEC Sandra, M. POULAIN Alain.

Mme CARTIER Alice donne procuration à Mme COLLEMARE Françoise.
Mme POTTIER Morgane donne procuration à M. DUVEY Marc.

Mme HUCHER Béatrice donne lecture des grandes lignes du compte-rendu du dernier conseil municipal pour mémoire. Une observation : le délégué au maire est désigné par le maire et non par le conseil municipal.

- o Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu au Monument aux Morts ce dimanche à 10 h 45 (Centenaire 14-18).
- o Il annonce une grève des professeurs des écoles le lundi 12 novembre, il fait appel aux bénévoles (3 professeurs des écoles ont déclaré faire grève).

DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, après examen du tableau,

Population (hbts)	Taux maximal en % de l'indice 1022 (Ind. 1022 brut = 3871.00 € mensuel brut/46447.87 € annuel)	Montant mensuel brut
HARCOURT : - 1000 Hbts		
Moins de 500	17 %	658.01 €
De 500 à 999	31 %	1199.90 €
De 1000 à 3499	43 %	1664.38 €
DE 3500 à 9999	55 %	2128.86 €
De 10 000 à 19 999	65 %	2515.93 €
DE 20 000 à 49 999	90 %	3483.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer le taux de **31 % de l'indice 1022** (ou IM 821) pour l'indemnité du Maire soit **1199.90 € brut mensuel**.
Ces indemnités prennent effet **au 05 Octobre 2018** (date de l'élection du Maire et des 4 adjoints).

DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints du Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, après examen du tableau,

Population (hbts)	Taux maximal en % de l'indice 1022 (Ind. 1022 brut = 3871.00 € mensuel brut/ 46447.87 € annuel)	Montant mensuel brut
HARCOURT : - 1000 Hbts		
Moins de 500	6.6 %	255.00 €
De 500 à 999	8.25 %	319.33 €
De 1000 à 3499	16.5 %	638.72 €
DE 3500 à 9999	22.00%	851.62 €
De 10 000 à 19 999	27.5 %	1064.53 €
DE 20 000 à 49 999	33 %	1277.43 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer le taux de **8.25 % de l'indice 1022** (ou IM 821) pour l'indemnité des adjoints au Maire soit **319.33 € brut mensuel**. Ces indemnités prennent effet **au 05 Octobre 2018** (date de l'élection du Maire et des 4 adjoints).

DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet de la délibération concernant les délégations consenties au maire par le conseil municipal (voir DB n° 50), le conseil municipal accepte les délégations.

CHAUFFAGE SALLE DES FÊTES :

Un tableau des dépenses et recettes de la salle des fêtes sur 3 années est transmis au conseil municipal. La chaudière de la salle des fêtes qui fonctionne au fuel présente des défauts depuis octobre 2016 (tôle fissurée). Deux devis ont été fournis pour la pose d'un générateur d'air chaud début 2018 (BP). Suite à une panne de chauffage en ce début de mois. M. Marc DUVEY et les Services Techniques se sont rendus sur place. M. DUVEY a proposé de faire découper la partie défectueuse de la chaudière par M. DUCHEMIN afin de la réparer (remettre nouvelle tôle inox).

Monsieur le Maire tient à remercier M. DUVEY, qui grâce à son expérience professionnelle passée a su éviter une grosse dépense pour la commune.

Rappel : Monsieur le Maire tient à remercier les conseillers municipaux qui ont participé à la distribution des flyers pour la balade thermographique du 15 novembre qui aura lieu à la salle des fêtes.

INFORMATIONS BUDGET 2018 ET SON RÉALISÉ :

Pour information, il est fourni aux conseillers municipaux différents documents :

- Dépenses et recettes sections fonctionnement et investissement au 31 octobre 2018,
- Projection annuités des emprunts de 2013 à 2021,
- Un tableau récapitulatif des dotations articles 73 & 74 de 2011 à 2018 en cours.

ARRÊTÉ CHEMINS COMMUNAUX -Bois de Beauficel- :

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de l'historique des chemins communaux des bois de Beauficel. Le propriétaire avait convaincu le conseil municipal en 2005 de prendre un arrêté pour permettre à la société de chasse de barrer certains chemins communaux. En juin 2016, un nouvel arrêté a été pris afin de rendre de nouveau accessible ces chemins à la circulation.

Le propriétaire était venu à une séance de conseil municipal pour proposer des solutions et avait incité le conseil à venir voir sur place. Mme HUCHER souhaite que le conseil accepte la proposition du propriétaire. La volonté du conseil municipal est de récupérer les chemins dus. En accord avec le propriétaire une réunion est prévue sur place mercredi 28 novembre à 14 h 30 (pré-visite : mairie samedi 10 novembre à 14 h avec la commission « voirie »).

CHEMIN RURAL LIEU-DIT LES REMISES (près de la Pomme Dorée) :

Pour mémoire, Monsieur le Maire indique que la parcelle B48, ancienne décharge appartenant à la commune, est à disposition d'un agriculteur pour de la culture. En 2008, l'agriculteur s'est porté acquéreur de la parcelle et du chemin rural n° 18 qui séparait ses 2 terres en 2 (celui-ci devait être déplacé le long de la Pomme Dorée -dossier suspendu car enquête publique-). La commune souhaite le déplacer le long de la Pomme Dorée, la commission « voirie » se rendra sur place samedi 10 novembre pour visualiser les chemins existants à cet endroit.

CIMETIERE : Sépulture des Sœurs « Communauté des Augustines » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs années la Commune est sollicitée par le Généralat des Augustines concernant le relèvement des tombes des sœurs au cimetière d'Harcourt afin de les regrouper en un seul monument. Un devis a été réalisé par une société de Pompes Funèbres pour la relève des restes des corps. Réunion prévue vendredi 16 novembre avec celle-ci à 11 h 00 et la commission « cimetière » en mairie.

DELIBERATION SOLLICITANT SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA DRAC POUR PROTECTION VITRAUX EGLISE :

Monsieur le Maire souhaite que la commission « Patrimoine » prenne en charge ce dossier. Projet global des vitraux à restaurer et protections. De plus, Monsieur le Maire demande à M. LEMAIRE Michel, Maire-Adjoint, de se renseigner au niveau de la fondation du patrimoine concernant le fonctionnement (CM de décembre adhésion).

DELIBERATION : APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT (Intercom) :

Les transferts de compétences opérés par la loi NOTRe du 7 août 2015 ainsi que la redéfinition de l'intérêt communautaire ont abouti à la redistribution des compétences entre les communes et la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie (transfert de compétences et équipement sont restitués aux communes et d'autres à la Communauté de Communes).

Mme BOUVIE Delphine quitte la séance à 22 h 20.

INFORMATION FOURRIERE INTERCOMMUNALE :

Monsieur le Maire donne des informations sur la fourrière intercommunale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. La commune dispose d'un chenil aux ateliers municipaux pour accueillir les chiens errants. Sans nouvelles du propriétaire, les animaux sont déposés à la SARS d'Appeville-Annebault (payant). Le service proposé par l'Intercom est intéressant pour les communes car gratuit. Pour pouvoir en bénéficier, chaque commune s'engage à prendre un arrêté.

ASSOCIATION TENNIS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Cécile BOUCHER, donnant sa démission du poste de présidente. Il s'interroge du devenir de cette association. Mme HUCHER suggère la dissolution de celle-ci. Monsieur le Maire est chargé de se renseigner auprès de la Préfecture pour les différentes démarches à accomplir.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « COMMUNICATION ET TOURISME » :

La parole est donnée à M. JOUANNET Jean-Mickaël, référent de la commission « Communication ».
Les principaux objectifs :

- Créer un compte Facebook,
- Créer un site internet communal (voir site Campagnol). Nécessité de réaliser une charte (voir celle du Centre de Gestion 27) et d'adhérer à l'association des Maires ruraux,
- Nécessité d'acquérir un vidéo projecteur.

La parole est donnée à M. ADDE Albert pour un compte-rendu sur les projets de la réunion du 30 octobre 2018. Il regrette que la parole lui soit donnée tardivement et que le travail des commissions soit mis en fin de conseil municipal à l'ordre du jour.

Réalisation d'une aire de camping-car (8 à 9 emplacements) comprenant :

- Borne d'accueil et paiement par carte bancaire,
- Installation d'une barrière électrique pour sécuriser l'aire,
- Installation d'une borne de services à l'intérieur,
- L'emplacement serait l'ancien terrain de tennis,
- Clôturer le terrain,
- Demande de devis à l'Entreprise BECQUET pour raccordement des réseaux,

Devis le moins cher pour cette réalisation **25 000 € HT**.

Suite à la rencontre avec Mme LEBRETON de l'Office du Tourisme de l'Intercom, ce projet peut être subventionné à la condition que le coût minimum soit de 50 000 € HT et qu'il soit inscrit au contrat de projet de territoire de l'Intercom (se renseigner auprès du DGS de l'Intercom car le projet de territoires a déjà été validé en Conseil Communautaire). Une interrogation : la rentabilité de ce projet ??

Le tarif serait de 7 € par camping-car et l'ouverture du 1^{er} mars au 30 novembre de l'année.

M. LEMAIRE Michel indique que sera également créé un circuit touristique (du chemin de la gare d'Harcourt à la Pomme Dorée).

Il avait été éventuellement proposé l'ouverture d'un bureau d'office de tourisme au château (refus Intercom) et étude des chemins de randonnées et de cartographie.

QUESTIONS DIVERSES

- o Demande d'un emplacement « marché » : demande refusée car pas de marché.
- o Demande du gîte « de Briques et de Broc » pour une signalétique, Monsieur le Maire se renseignera auprès de l'Agence routière de Brionne pour la réalisation de ces panneaux.
- o Demande de 3 élèves de BTS Support à l'action managériale du lycée Aristide Briand d'Evreux : ils souhaitent aménager une boîte à livres au sein de la commune, Mme Sandra LEBEC et Monsieur le Maire prendront contact avec ces jeunes dont le projet est très intéressant.
- o Prolongation du délai d'instruction du dossier de la société DEUTSCH CAR 27 située sur la commune de Nassandres sur Risle.
- o Le président du Football-Club donne les effectifs, baisse de 30 % par rapport à la saison dernière.
- o Demandes de particuliers pour intégrer les commissions communales :
 - Commission Travaux : M. FELIX Expédit et M. VOISIN Philippe
 - Commission Numérique : M. VICHARD Jean-Louis

Le conseil émet un avis favorable.

URBANISME :

Monsieur le Maire informe de nouvelles difficultés au niveau des demandes de prolongation de certificats d'urbanisme (refusées par le Préfet -défense incendie-). La commune est en attente de la réalisation du schéma communal de défense extérieur incendie par le SERPN début 2019.

Michel LEMAIRE demande :

- 1) L'achat d'un broyeur pour 2019 afin de nettoyer les chemins communaux,
- 2) L'achat d'une armoire coffre pour protéger les documents en cas d'incendie,
- 3) Le curage de la mare « rue de la grande mare » à Beauficel (à la hauteur de chez M. BURKHARDT)
- 4) L'abaissement et l'entretien de la haie longeant l'espace attenant au terrain de tennis.

Il informe que des cartes postales sur la 1^{ère} guerre mondiale (1914-1918) sont exposées à la mairie d'Harcourt jusqu'à la fin du mois de novembre ; une telle exposition sera renouvelée chaque année.

Séance close à 0 h 45.

Prochaine réunion de conseil le jeudi 06 décembre 2018 à 19 h 30.

